

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Journée mondiale des zones humides:

LES OBV DU QUÉBEC INVITENT LES PRODUCTEURS AGRICOLES À PARTICIPER À LA CONSERVATION DES MILIEUX HUMIDES

Québec, 30 janvier 2014- Pour célébrer la Journée mondiale des zones humides qui se déroule cette année sous le thème «Zones humides et agriculture, cultivons le partenariat !», le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) invite les intervenants du secteur agricole à se joindre aux efforts de conservation et de gestion durable des milieux humides.

Pourquoi et comment préserver les milieux humides en zones agricoles?

Il est indispensable que les intervenants du secteur agricole s'engagent dans la conservation et la gestion durable des milieux humides, puisqu'ils contribuent au bien-être de tous. Ces milieux rechargent les nappes phréatiques, ralentissent le ruissellement, l'érosion et le vieillissement des plans d'eau, favorisent l'élimination du carbone dans l'air, régulent les inondations et les périodes de sécheresse et maintiennent la biodiversité en servant de zones de refuge, d'alimentation et de reproduction pour la faune.

Les rapports d'études du Centre de la science de la biodiversité du Québec (CSBQ) sur la situation des milieux humides au Québec révélaient récemment que 19% des milieux humides ont été perturbés dans les Basses-terres-du-Saint-Laurent sur une période de 22 ans. Les activités agricoles seraient la cause des perturbations sur 44% du territoire dérangé. C'est pourquoi le ROBVQ invite les producteurs agricoles à appliquer les meilleures pratiques de conservation des milieux humides, notamment en limitant le drainage et le remblayage de ces milieux.

Toutefois, pour Antoine Verville, directeur-adjoint du ROBVQ, «le secteur agricole n'est pas le seul responsable de la perte de milieux humides. Il affirme que «les activités sylvicoles, industrielles, commerciales et résidentielles ont aussi leur part de responsabilités et que pour freiner la perte de milieux humides, il importe d'assurer la collaboration de chacun de ces secteurs d'activité pour la mise en oeuvre de solutions concrètes». Il soutient que «les organismes de bassins versants (OBV) sont les plateformes tout indiquées pour coordonner les efforts de chacun à l'échelle locale». Il invite les intervenants de tous les secteurs d'activité, dont ceux du milieu agricole, à

s'impliquer au sein de leur OBV pour assurer une réelle conservation des milieux humides.

Une loi pour forcer le passage à l'action

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, monsieur Yves-François Blanchet, a exprimé par la voie d'un communiqué de presse, le 22 janvier dernier, que la performance de la réglementation actuelle est inadéquate pour protéger les milieux humides. D'ailleurs, le rapport du CSBQ a rapporté que les producteurs agricoles ne demandent, que dans de faibles proportions, des certificats d'autorisation pour leurs travaux touchant les milieux humides, et ce, même si ceux-ci sont exigés en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Le gouvernement prépare une intervention législative pour 2014, visant à mieux protéger les milieux humides. Le ROBVQ se réjouit de cette initiative du ministre Blanchet et confirme l'engagement des OBV pour freiner la perte de milieux humides au Québec. Pour M. Verville, «la loi prévue pour 2014 devra s'appuyer localement sur les OBV pour favoriser la conservation, la restauration, la création et le suivi des milieux humides, tant dans les secteurs ruraux que dans les zones forestières, urbaines ou industrielles».

Rappelons que la Journée mondiale des zones humides est célébrée chaque année, le 2 février, en mémoire de la signature de la Convention sur les zones humides en 1971, à Ramsar.

Pour leur part, les OBV sont des organismes mandatés par le gouvernement en vertu de la « Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection ». En concertation avec les acteurs de l'eau, ils élaborent un plan directeur de l'eau et assurent le suivi de sa mise en oeuvre. Le ROBVQ représente 40 OBV établis sur l'ensemble du Québec méridional regroupant ainsi plus de 800 acteurs de l'eau.

Source:

Caroline Gagné
Chargée des communications/marketing
418 800-1144 poste 6
caroline@robvq.qc.ca